

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/08/2024 - 20368 - 2016 B 05810 - 824 241 657 - 28-78 BOIS DE CHAUFF

1948

1948

1948

1948

1948

1948

1948

1948

28-78 BOIS DE CHAUFF

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000€

Siège social : ZA de la Prévôté -6 Rue de la Prévôté- 78550 HOUDAN

Immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 824 241 657 00025

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 29/04/2023

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-neuf avril

A 16 heures.

Les associés de la société 28-78 BOIS DE CHAUFF, S.A.R.L. au capital de 1 000 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est au 6 rue de la Prévôté – ZA de la Prévôté – 78550 HOUDAN, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur DOGAN Muhammed Turan, Gérant.

Sont présents :

- Mr DOGAN Muhammed Turan propriétaire de 40 parts sociales, numérotées de 1 à 40 ;
- Mme DOGAN Fatma, propriétaire de 60 parts sociales, numérotées de 41 à 100 ;

Soit au total deux présents ou représentés, totalisant 100 parts.

Le gérant constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'il peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- affectation du résultat de l'exercice
- questions diverses
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le gérant dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport de la gérance ; • le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le gérant déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de commerce.

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..

Cette lecture terminée, le gérant déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le gérant met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide d'affecter, le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit la somme de 21 881.74 €, de la manière suivante :

Au report à nouveau créateur 21 881.74€

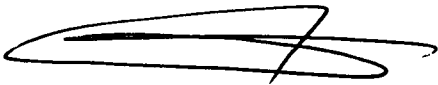
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à DOGAN Muhammed Turan pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le gérant
Monsieur DOGAN Muhammed Turan



... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

....

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	-------------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SIRET 8 2 4 2 4 1 6 5 7 0 0 0 2 5		Mél: 2878.boisdechauff@gmail.com	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
Espace Prévôté ZA de la Prévôt 78550 HOUDAN			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Commerce de détail de combustibles solides Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit

Bénéfice imposable à 15 % 26 188 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quinquies)

Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération, Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé EBP COMPTABILITE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

Tél: Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné: Date: 29/04/2023 Lieu: HOUDAN

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné: Qualité et nom du signataire: M DOGAN Gérant

Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire:



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

2023

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cochez la case si néant

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			
			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			
			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
DOGAN Agent Administratif 4 SQUARE GEORGES SAND 78191 TRAPPES	60	2022	18 463					

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0 %, 15% ou 19 %			
		0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	111 966	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

PHILOSOPHY DEPARTMENT

PHILOSOPHY 101: INTRODUCTION TO PHILOSOPHY

LECTURE 1: THE PHENOMENON OF CONSCIOUSNESS

1.1 THE HARD PROBLEM OF CONSCIOUSNESS

1.2 THE SOFT PROBLEM OF CONSCIOUSNESS

1.3 THE MEASUREMENT OF CONSCIOUSNESS

1.4 THE NEURAL CORRELATES OF CONSCIOUSNESS

1.5 THE EVOLUTION OF CONSCIOUSNESS

1.6 THE FUTURE OF CONSCIOUSNESS RESEARCH

1.7 THE ETHICS OF CONSCIOUSNESS RESEARCH

1.8 THE PHILOSOPHY OF CONSCIOUSNESS

1.9 THE SCIENCE OF CONSCIOUSNESS

1.10 THE HISTORY OF CONSCIOUSNESS RESEARCH

1.11 THE CONCEPT OF CONSCIOUSNESS

1.12 THE NATURE OF CONSCIOUSNESS

1.13 THE FUNCTION OF CONSCIOUSNESS

1.14 THE ORIGINS OF CONSCIOUSNESS

1.15 THE END OF CONSCIOUSNESS

1.16 THE MEANING OF CONSCIOUSNESS

1.17 THE VALUE OF CONSCIOUSNESS

1.18 THE IMPORTANCE OF CONSCIOUSNESS

1.19 THE RELEVANCE OF CONSCIOUSNESS

1.20 THE SIGNIFICANCE OF CONSCIOUSNESS

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		28-78 BOIS DE CHAUFF						Néant <input type="checkbox"/>								
Adresse de l'entreprise		Espace Prévôté ZA de la Prévôt				78550	HOUDAN									
SIRET		8	2	4	2	4	1	6	5	7	0	0	0	2	5	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1	2	Durée de l'exercice précédent *		1	2									
										Exercice N clos le		31/12/2022				
ACTIF										Brut		Amortissements – Provisions		Net		
										1		2		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012										
		Autres *		014	1 390	016	1 390									
	Immobilisations corporelles *		028	197 134	030	61 530										135 604
	Immobilisations financières * (1)		040	90	042											90
		Total I (5)		044	198 614	048	62 920								135 694	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052										
		Marchandises *		060	8 500	062										8 500
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070										
		Autres * (3)		072	10 928	074										10 928
	Valeurs mobilières de placement		080	20 043	082											20 043
	Disponibilités		084	32 965	086											32 965
Charges constatées d'avance *		092	4 652	094											4 652	
		Total II		096	77 088	098									77 088	
		Total général (I + II)		110	275 702	112	62 920								212 782	
PASSIF										Exercice N		NET				
										1						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120										1 000	
	Écarts de réévaluation				124											
	Réserve légale				126											100
	Réserves réglementées *				130											
	Autres réserves		(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131)	132							20 000
	Report à nouveau				134											58 315
	Résultat de l'exercice				136											21 882
	Subventions d'investissement				137											
	Provisions réglementées				140											
		Total I		142											101 296	
Provisions pour risques et charges		Total II		154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156										12 105	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166										16 037	
	Autres dettes		(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169		7 002)	172					83 344	
Produits constatés d'avance				174												
		Total III		176											111 485	
		Total général (I + II + III)		180											212 782	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195									
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								75 756	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

The following text is a scan of a document page, likely a ledger or account book, showing a list of entries with associated numerical values. The text is extremely faint and difficult to read, but appears to be organized into columns.

The entries are arranged in a grid-like structure, possibly representing a table of accounts or a list of transactions. The columns likely represent different categories or sub-accounts, with numerical values recorded in each cell.

Due to the low contrast and resolution of the scan, the specific text and numbers are illegible. The overall layout suggests a structured record-keeping system.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 28-78 BOIS DE CHAUFF**Néant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	1 390	412		414		416	1 390		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	107 194	442	34 032	444	2 488	446	138 638		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	15 103	462	40 833	464		466	55 936		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 669	472	891	474		476	2 560		
Immobilisations financières		480	90	482		484		486	90		
TOTAL		490	125 446	492	75 756	494	2 488	496	198 614		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	1 390	502		504		506	1 390		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	28 961	532	19 420	534	2 488	536	45 893		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	8 080	552	5 861	554		556	13 941		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 669	562	27	564		566	1 696		
TOTAL		570	40 100	572	25 308	574	2 488	576	62 920		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
* Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

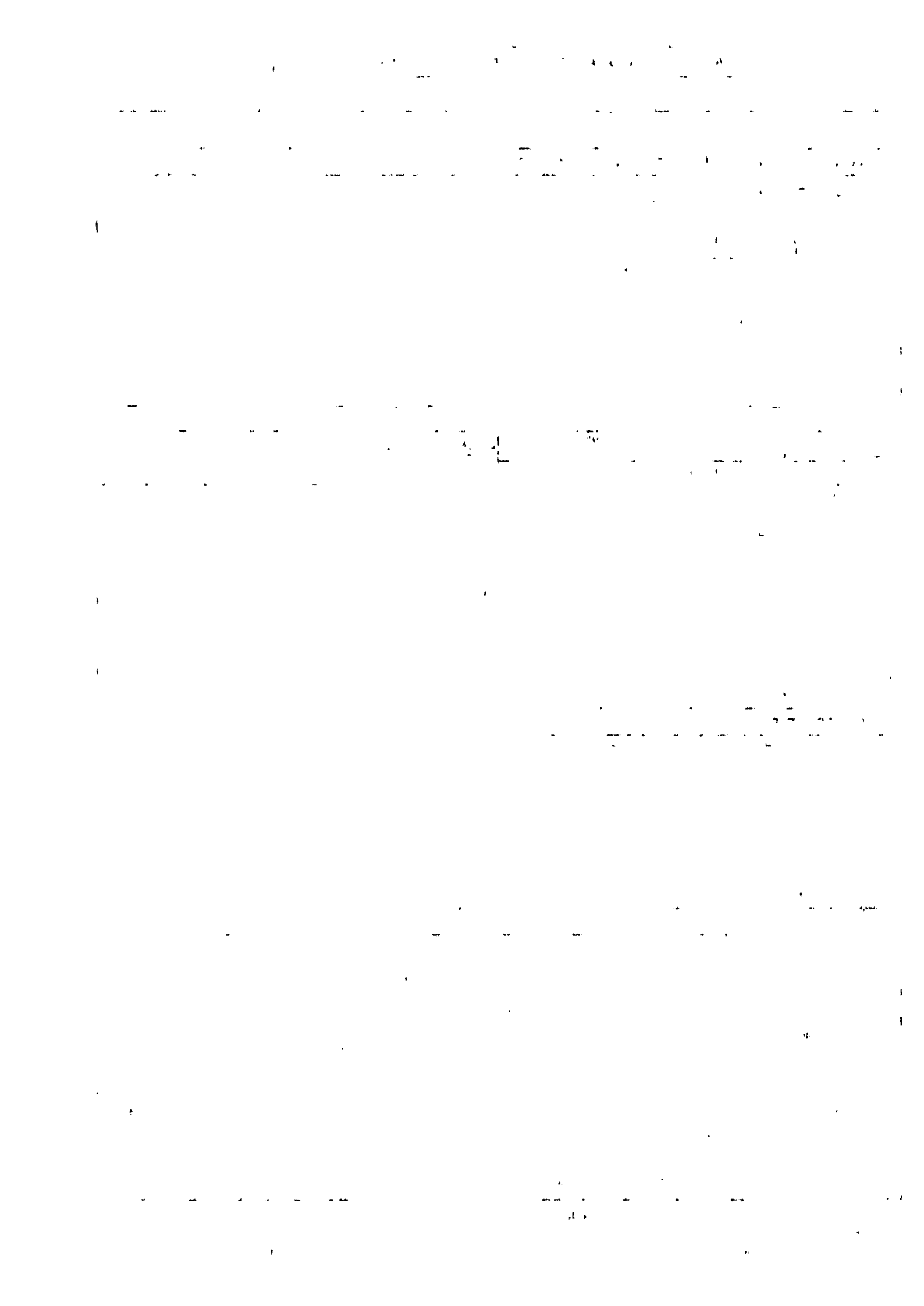


Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des Impôts)		Désignation de l'entreprise 28-78-BOIS-DE-CHAUFF				Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial		681	683				
Autres Immobilisations Incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains		710	715	2			
Constructions		720	725	3			
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5			
Matériel de transport		750	755	6			
Autres immobilisations corporelles		760	765	7			
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380		
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374 46 205		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 40 098		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 28-78 BOIS DE CHAUFF		Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le :01/01/2022.....		et clos le :31/12/2022.....		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :		376	7.00				
Dont apprentis		657					
Dont handicapés		651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	513 586				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119					
Réfacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105					
TOTAL 1		106	513 586				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	20				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143					
Subventions d'exploitation reçues		113					
Variation positive des stocks		111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116					
Retraites sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153					
TOTAL 2		144	20				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats		121	117 590				
Variation négative des stocks		145	69 650				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	143 444				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	437				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée		128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150					
TOTAL 3		152	331 121				
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	182 485		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117	182 485				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	<input checked="" type="checkbox"/>				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	513 586	Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence	024			016			
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée (lignes 143, portées en ligne 128).

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

PH.D. THESIS
SUBMITTED TO THE FACULTY OF THE DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
IN CANDIDACY FOR THE DEGREE OF DOCTOR OF PHILOSOPHY
BY
[Name]

DEPARTMENT OF CHEMISTRY
UNIVERSITY OF CHICAGO
CHICAGO, ILLINOIS

19[Year]

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

PH.D. THESIS
SUBMITTED TO THE FACULTY OF THE DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
IN CANDIDACY FOR THE DEGREE OF DOCTOR OF PHILOSOPHY
BY
[Name]

DEPARTMENT OF CHEMISTRY
UNIVERSITY OF CHICAGO
CHICAGO, ILLINOIS

19[Year]

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 2 4 2 4 1 6 5 7

Dénomination de l'entreprise 28-78 BOIS DE CHAUFF

Adresse (voie) Espace Prévôté ZA de la Prévôt

Code postal

7 8 5 5 0

Ville

HOUDAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DOGAN Prénom(s) Muhammed Turan

Nom marital % de détention 40.00 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 26/08/1998 N° Département 99 Commune SORGUN Pays TR

Adresse : N° 4 Voie Square George Sand

Code postal 78190 Commune TRAPPES Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique CAKIR Prénom(s) Fatma

Nom marital DOGAN % de détention 60.00 Nb de parts ou actions 60

Naissance : Date 07/07/1971 N° Département 99 Commune SORGUN Pays TR

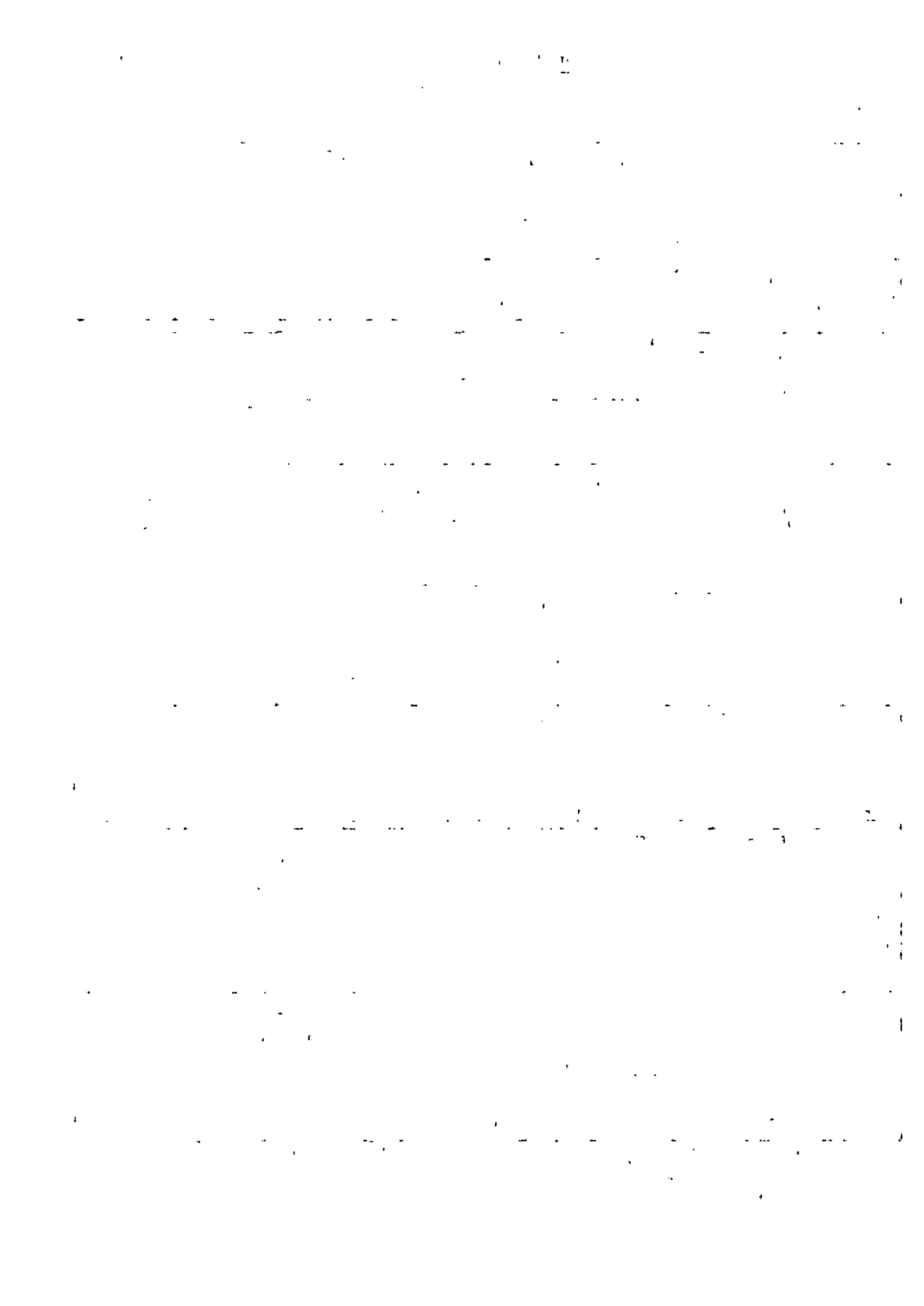
Adresse : N° 4 Voie Square George Sand

Code postal 78190 Commune TRAPPES Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

 (1)
Néant Exercice clos le

3	1	1	2	2	0	2	2
---	---	---	---	---	---	---	---

SIREN

8	2	4	2	4	1	6	5	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Dénomination de l'entreprise **28-78 BOIS DE CHAUFF**Adresse (voie) **Espace Prévôté ZA de la Prévôt**Code postal

7	8	5	5	0
---	---	---	---	---

Ville **HOUDAN**I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--	--	--

 % de détention Adresse N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--	--	--

 % de détention Adresse N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--	--	--

 % de détention Adresse N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--	--	--

 % de détention Adresse N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--	--	--

 % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--	--	--

 % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Voie N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--	--	--

 % de détention Adresse N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Voie N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--	--	--

 % de détention Adresse N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

